

## Sommaire

Pour accéder aux différentes rubriques, il vous faut cliquer sur les liens ci-après :

<a href="#">Les brèves du service public : les trois fonctions publiques</a>	p. 1
<a href="#">Repères économiques et financiers</a>	p. 2
<a href="#">La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel</a>	p. 2
<a href="#">Ce qu'il faut retenir...</a>	p. 3
<a href="#">Droit, finances &amp; consommation</a>	p. 3

## Fonctions publiques et économie en bref

### Les cessions immobilières de l'état rapportent de moins en moins

Selon le rapport de la cour des comptes sur l'exécution des budgets, l'état a retiré 340 millions d'euros de la vente d'actifs immobiliers soit un montant en recul de presque 40 % par rapport à l'année précédente.

### Les inégalités homme-femmes dans la fonction publique

L'écart de rémunération net moyenne entre les femmes et les hommes est inférieur à celui du privé (13,1%) mais « ce taux moyen recouvre des situations diverses... un rapport annuel général englobant les 3 fonctions publiques est désormais publié chaque année.

### La fonction publique hospitalière plébiscitée par la majorité des Français

L'institut bva a interrogé les français à la demande de la banque populaire Casden sur leur perception de la fonction publique hospitalière. Les Français ont une image positive du personnel hospitalier public qu'ils jugent (compétent et dévoué...ils seraient prêts à encourager leurs enfants à travailler dans la fonction publique hospitalière... 95 pourcent des personnes interrogées estiment que les personnes travaillant dans les hôpitaux publics sont compétentes et très souvent passionnées par leur métier.)

### Transfert aux intercommunalités de la compétence des eaux potables

La loi NOTRe qui transférerait la gestion de l'eau potable et l'assainissement aux intercommunalités a été légèrement amendée en août 2018. Les communautés de commune peuvent différer le transfert d'ici à 2026 sous conditions. Pour l'assainissement des eaux pluviales il y a des corrélations entre eaux pluviales et eaux usées.

### Industrie française

Si, selon les chiffres de l'INSEE, en comparant l'augmentation annuelle de production industrielle française sur trois mois (entre mai et juillet), on constate une hausse de 1%, les données de l'OCDE viennent ternir le tableau. Il ressort en effet de ces dernières, qu'au deuxième trimestre 2018, l'augmentation de la production française atteignait 2% en huit ans (depuis 2010), alors que pour l'ensemble de l'Union européenne, cette hausse était de 11%, et de 13% pour les pays de l'OCDE. La France accuse donc un fort décrochage de sa production industrielle, pesant sur sa balance commerciale.

### Dettes publiques à la hausse

Suite au reclassement de la dette de SNCF Réseau dans la dette nationale, telle que voulu par l'institut Eurostat, la dette publique de la France aurait dépassé le montant du PIB au cours des deux premiers trimestres 2017. L'INSEE devrait en effet revoir ses précédentes estimations, qui plaçaient la dette à 99,1% pour le premier trimestre et à 99,3% pour le second, à respectivement 100,8% et 101%. Finalement, le déficit de la France s'élèverait donc à 2,7% du PIB en 2017, et la dette publique représenterait 98,5% du PIB.

### **Pour consulter le dossier du mois, consommation, conseils, fiscalité, droit, cliquer ici**

Pour aller sur le site de l'Acef Occitane et voir le détail des informations mises à jour chaque mois - cliquer sur [www.occitane.acef.com](http://www.occitane.acef.com)

Flash Actus - Acef Occitane est une publication de l'Acef, Association crédit épargne des fonctionnaires, avenue Maryse Bastié- 46022 Cahors Cedex

Contact Acef : tél 05 81 22 00 00- [www.occitane.acef.com](http://www.occitane.acef.com)

Si vous souhaitez vous abonner, cliquez sur [acefoccitane@gmail.com](mailto:acefoccitane@gmail.com) en indiquant votre e-mail. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez sur [acefoccitane@gmail.com](mailto:acefoccitane@gmail.com) en indiquant : résiliation et votre adresse d'e-mail.

Rédaction : Stratégie et Gestion/Leya Conseils- [contact@leya-conseils.fr](mailto:contact@leya-conseils.fr)

Repères  
économiques  
et financiers

## Vos placements en Octobre 2018

	Taux	Plafond
Livret A	0,75 %	22 950 €
Livret dév. durable	0,75 %	12 000 €
Livret Jeunes min.	0,75 %	1 600 €
Livret d'épargne pop	1,25 %	7 700 €
CEL (sans prêt)*	0,50 %	15 300 €
PEL (sans prêt)	1,00 %	61 200 €
PEL (avec prêt)**	2,00 %	61 200 €

\* Prime d'Etat 0,50 %- plafond 1 144 €

\*\* Prime d'Etat 1,00 %- plafond 1 525 €

## Indices Insee, IRL et ICC

Périodes	IRL	ICC
2 <sup>e</sup> Trim. 2018	127,77	-
1 <sup>er</sup> Trim. 2018	127,22	1 671
4 <sup>e</sup> Trim. 2017	126,82	1 667
3 <sup>e</sup> Trim. 2017	125,46	1 670
2 <sup>e</sup> Trim. 2017	129,19	1 664
1 <sup>er</sup> Trim. 2017	125,90	1 640
4 <sup>e</sup> Trim. 2016	125,50	1 645

L'indice de référence des loyers est utilisé pour l'indexation des loyers depuis 2008 (base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 1998).

## Prédominance des marchés américains

Entre 2009 et 2018, le Dow Jones a progressé de 187%, alors que le CAC 40 progressait de 56% sur la même période. Plus récemment, l'indice américain a connu une hausse de 5,4% entre juin et août 2018, là où l'indice européen EuroStoxx50 baissait de 1,7%.

## Livrets et placements

Malgré un taux de rémunération à son plus bas historique, à 0,75%, le livret A reste un placement prisé par les français. Selon les données de la Caisse des dépôts, la collecte cumulée du Livret A s'est élevée à 11.34 milliards d'euros de janvier à août 2018 (contre 12.17 milliards d'euros l'an passé). Sur la même période, la collecte du livret de développement durable et solidaire (LDDS), le remplaçant du LDD, collectait 2.2 milliards d'euros. L'encours total de placements concernant ces deux livrets était de 389.5 milliards d'euros à fin août 2018, contre 375.5 milliards d'euros en août 2017.

## La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel comporte plusieurs volets, allant du financement de la formation professionnelle à certaines mesures d'indemnisation par pôle emploi. Le document de présentation du texte mis en ligne sur le site <https://travail-emploi.gouv.fr>, précise les axes principaux de la loi adoptée.

## 1. Décider de son propre avenir professionnel

Une nouvelle application CPF (compte personnel de formation) disponible à l'automne 2019 donnera un accès simple et égal à la formation à tous les actifs. Grâce à l'application, chaque actif, avec son CPF et sans intermédiaire, pourra comparer la qualité des formations des organismes certifiés, le taux de réussite, la satisfaction des utilisateurs, et ainsi trouver la formation correspondant à ses aspirations professionnelles, mais aussi s'inscrire et payer en ligne. Tous ceux qui le souhaitent pourront se faire conseiller sur leur projet professionnel, en faisant appel à des conseils en évolution professionnelle gratuits présents sur tout le territoire.

Les jeunes pourront entrer en apprentissage jusqu'à 30 ans. Chaque actif disposera sur son CPF de 500€ par an pour se former, et 800€ pour les moins qualifiés, soit respectivement 5 000 € et 8 000 € sur dix ans. Les personnes à mi-temps, bénéficieront des mêmes droits à la formation que les salariés à temps plein. Les personnes en situation de handicap auront un abondement de leur CPF.

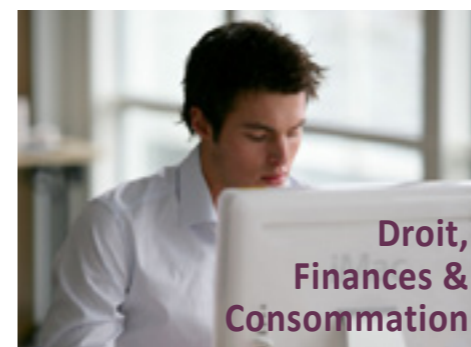
Les heures acquises au titre du compte personnel de formation au 31 décembre 2018 (celles correspondant au solde du droit individuel à la formation) seront converties en euros selon des modalités également définies par décret. Comme par le passé, les droits inscrits sur le CPF demeureront acquis en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi de son titulaire.

## 2. Être accompagné dans sa reconversion professionnelle

La création d'un nouveau dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance (Pro-A) qui permettra aux salariés, tout en gardant leur contrat de travail et leur rémunération, d'accéder à une formation qualifiante en alternance, soit pour une promotion interne, soit pour une reconversion. Le CPF de transition permettra de changer de métier ou de profession dans le cadre d'un projet de transition professionnelle tout en bénéficiant d'un congé spécifique pendant le temps de formation. Pour tous ceux qui le souhaitent, ils pourront être accompagnés d'un conseil en évolution professionnelle gratuit. Les droits au chômage seront ouverts pour les démissionnaires qui ont un projet professionnel. De nombreuses places supplémentaires en apprentissage seront ouvertes, pour permettre à plus de jeunes de se former, jusqu'à 30 ans, y compris après une première expérience professionnelle.

Afin de faciliter la reconversion, une aide au permis de conduire pour les apprentis majeurs sera attribuée à hauteur de 500 €. Tout contrat entre un jeune et une entreprise aura sa formation en CFA financée. Tous les jeunes auront la possibilité d'entrer tout au long de l'année en apprentissage, et de faire valoir leurs acquis pour raccourcir la durée de la formation ou, au contraire, en cas de difficulté, l'augmenter avec une « prépa apprentissage », financée

## ... ce qu'il faut retenir...



## Un testament ne peut être fait que par une seule personne

Un acte signé par deux personnes qui se lèguent mutuellement tous leurs biens ne vaut pas testament a jugé la Cour de cassation dans une décision du 4 juillet 2018. Un couple avait joint à sa déclaration de Pacs un document prévoyant la mise en commun de tous leurs biens et, en cas de décès de l'un ou l'autre, le leg de l'ensemble des biens au survivant. Au décès de l'un des membres du couple, ses héritiers contestaient la validité de cet acte et la cour d'appel leur avait donné raison. L'arrêt est confirmé par la Cour de cassation qui rappelle que l'acte par lequel deux personnes se lèguent mutuellement tous leurs biens ne peut pas valoir testament. En effet, le code civil interdit les testaments contenant dans le même acte des dispositions faites par deux personnes, soit à titre de disposition réciproque, soit au profit d'un tiers. Il exige le recueil des dernières volontés dans un acte unilatéral, afin de préserver la liberté de tester et d'assurer la possibilité de révoquer des dispositions testamentaires. ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

## Moindre consommation de viande

Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), la consommation de viande par les français aurait diminuée de 12% en dix ans. Entre 2006 et 2016, la diminution de consommation moyenne journalière de produits carnés est de 18 grammes (135 grammes en 2016 contre 153 grammes en 2006), celle de produits de charcuterie de 6 grammes, et celle de volaille de 1 gramme.

## Retour de l'apprentissage

La France compte 307 000 nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés entre juin 2017 et mai 2018. Ce chiffre représente une hausse de 3,5% par rapport à l'an passé. On dénombre ainsi 420 000 apprentis en septembre 2018 ; la France compte désormais 7% de jeunes en alternance, contre 15% en Allemagne.

par le Plan d'investissement dans les compétences du Gouvernement. Pour les entreprises de moins de 250 salariés qui forment des jeunes en CAP ou en Bac pro, une aide unique sera mise en place pour plus de lisibilité. Toutes les entreprises auront la possibilité d'ouvrir un CFA et les démarches seront simplifiées. Le nombre d'écoles de production devrait être doublé d'ici 2022. La loi crée par ailleurs une classe de troisième « prépa-métiers » pour préparer l'orientation des collégiens vers la voie professionnelle et l'apprentissage. Elle leur permettra de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

## 3. Donner de nouveaux droits aux salariés démissionnaires et responsabiliser les acteurs

Les personnes qui démissionnent en ayant un projet de création d'entreprise ou de reconversion professionnelle auront désormais droit à l'assurance chômage au même niveau d'indemnisation que les autres. Les indépendants bénéficieront d'un premier filet de sécurité pour rebondir lorsque leur activité connaît une liquidation judiciaire. Ils recevront 800 € par mois durant 6 mois, sans avoir à payer de cotisation supplémentaire.

## 4. Rendre réelle l'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises

Les entreprises auront 3 ans pour se conformer à l'égalité salariale. Pour cela, un instrument commun de mesure sera mis en place. Les entreprises devront dédier une enveloppe au rattrapage salarial et un contrôle sera effectué, avec sanctions si ce dispositif n'est pas respecté au bout des trois ans prévus. Pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, un référent, élu du personnel, sera désigné dans les CSE (Comité social et économique) de toutes les entreprises, et un référent ressources humaines sera nommé dans les entreprises de 250 salariés ou plus. Les inspecteurs du travail et les professionnels de la médecine du travail seront formés de manière systématique pour prévenir les situations de violence, apporter une réponse adéquate et accompagner les victimes.

## 5. Faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap

Le périmètre de l'obligation d'emploi sera désormais apprécié au niveau de l'entreprise ce qui permettra d'ouvrir 100 000 emplois aux personnes en situation de handicap. Les créations d'emplois dans les entreprises adaptées devraient passer de 40 000 à 80 000 d'ici 2022.

## 6. Mieux protéger les entreprises et les salariés contre les fraudes au travail détaché

Quel que soit le statut du salarié (résidant en France ou travailleur détaché), le salaire net devra être le même, y compris les avantages accordés par la branche. De plus, pour lutter efficacement contre la fraude, les pouvoirs de contrôle de l'administration sont fortement renforcés par la loi. Concrètement, l'administration pourra désormais ordonner la suspension d'une prestation (ex : la fermeture temporaire d'un chantier) lorsqu'une entreprise condamnée pour fraude au travail détaché ne s'est pas acquittée de l'amende prononcée.